

Délibération N° 2025-38

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 13 juin 2025,
sous la présidence de Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération 2022-31 du Conseil d'administration du 20 mai 2022 relative à la feuille de route « science ouverte » pour la période 2022-2025 ;
- Vu** l'acte 2023-12 du Conseil d'administration du 23 mai 2023, relatif au suivi de la feuille de route « science ouverte » (bilan 2022-2023) ;
- Vu** la présentation de la nouvelle feuille de route « science ouverte » lors de la séance de la Commission de la recherche du 2 juin 2025 ;
- Vu** la présentation en séance du Conseil, effectuée par Mme Camille BECHETOILLE, responsable du service du soutien à la recherche au SCD ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Présentation pour vote de la nouvelle feuille de route « science ouverte »

Les membres du Conseil d'administration approuvent la nouvelle feuille de route « science ouverte » pour la période 2025-2027, jointe en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 26

Fait à Lyon, le 16 juin 2025

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université à compter du 20 juin 2025

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : 20 juin 2025